

Avignon, le 21 mars 2023

Monsieur le Président,

J'accuse bonne réception des évaluations réalisées par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur pour la période 2016-2021 concernant l'École supérieure d'art d'Avignon (ESAA) et ses formations :

- Diplôme national d'art (DNA), conférant le grade de licence ;
- Diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP), option art, mention « création » et mention « conservation-restauration des biens culturels », conférant le grade de master.

Je remercie vos équipes de leur écoute et de leur venue sur place pour observer le fonctionnement de l'établissement.

Comme annoncé lors de l'envoi du dossier d'évaluation, un certain nombre de préconisations avaient été anticipées et ont déjà été mises en œuvre depuis ma prise de fonction en qualité de directeur à compter de septembre 2021 (date de fin de la période d'évaluation, qui court de 2016 à 2021).

Depuis 2021, les axes structurants de travail sont les suivants :

- ✓ poursuivre la structuration de la gouvernance
- ✓ assurer les fondamentaux
- ✓ conforter et valoriser la formation en conservation-restauration
- ✓ améliorer l'attractivité de la formation
- ✓ structurer la recherche
- ✓ rééquilibrer les postes de dépenses sur de nouveaux projets

Soucieux d'accompagner l'école vers un dessein ambitieux et exigeant au service des étudiant·es, les équipes sont engagées dans la définition collégiale d'un projet d'établissement pour la période 2024-2029 qui sera transmis aux services du ministère de la Culture.

Je tiens à souligner la prise en compte, dans le rapport définitif, des éléments rectificatifs qui ont été indiqués à la suite de la remise des rapports provisoires. Je tiens également à souligner que le rapport du HCERES reprend pour une large part les éléments pointés en toute transparence par nous dans le DAE, en particulier les points de faiblesse de l'établissement et les priorités en termes de restructuration. Nous pouvons donc nous réjouir collectivement de cette convergence des analyses et des diagnostics.

Il apparaît tout de même une inexactitude ainsi que quelques omissions qui conduisent à une interprétation erronée de la situation financière. Il est ainsi indiqué que « L'école compte de nombreux étudiants boursiers. Les frais d'inscription de 300 € en dessous des tarifs des autres écoles d'art ont été portés depuis la rentrée 2022 au tarif de 400 €. » Les frais d'inscription sont toujours de 300 € en 2022 pour les boursiers.

Plus important, le rapport parle d'une situation financière de l'établissement fragile et problématique, écrivant que notre stratégie « vise à limiter les dépenses pour dégager des excédents » (p.10), sans mention de la stratégie prospective mise en place en ce qui concerne les recettes notamment. L'analyse offerte par le rapport ne repose ainsi ni sur l'analyse des données comptables fiabilisées de l'ESAA pour la période de référence transmises au comité d'évaluation, ni sur les échanges entre l'administration et les auditeurs lors de leur venue à l'ESAA. Une stratégie financière prospective a bien été mise en place depuis 2019, tant au niveau des ressources que la gestion des dépenses, et ce pour les deux sections du budget de l'ESAA. Elle est discutée chaque année par les membres du Conseil d'administration dans le cadre du débat d'orientation budgétaire.

Pour les recettes, il a été proposé de faire évoluer dans le temps les droits d'inscription (ils étaient les plus bas de France), de développer des démarches proactives de subventionnement (pour la recherche, pour les projets scientifiques et artistiques, etc.), de développer dans le temps une politique de location des espaces lors des fermetures du site, de s'engager dans une dynamique de mécénat, de créer les conditions favorables à une candidature à des financements européens. Tous ces éléments sont vérifiables dans les délibérations du CA transmises au HCERES.

Pour les dépenses, une réflexion a été engagée sur les charges structurelles et sur les contrats historiques de l'ESAA, en intégrant dans la démarche de commande publique un travail de benchmark. Depuis l'arrivée de Raphaëlle Mancini en qualité d'administratrice de l'ESAA en septembre 2019, l'établissement tient compte de la recherche d'efficacité dans la gestion de deniers publics et met en place un contrôle managérial de l'engagement juridique comptable.

Enfin, il importe de rappeler l'existence d'instances collégiales favorisant un dialogue social dynamique et une organisation de travail sereine : le [conseil d'administration](#) ; le [conseil scientifique et pédagogique](#) et [le conseil de la vie étudiante](#). L'ensemble des actes et échanges de ces instances sont accessibles sur le site de l'ESAA et témoignent d'une transparence dans l'activité de l'établissement et de son caractère ardent.

Le rapport définitif souligne la réactivation des dispositifs de recherche et l'originalité des propositions autour d'une conception élargie de la restauration aux écosystèmes et au lien social, décrivant la situation contrastée de l'établissement comme « séduisante pour son futur » (p. 21). Je tiens à remercier le comité d'expert-es du HCERES d'avoir, en dépit d'une histoire complexe, prêté une juste attention aux dynamiques de travail engagées depuis septembre 2021.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations distinguées.

Morgan LABAR

Directeur de l'ESAA



Thierry Coulhon

Président

Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

2 rue Albert Einstein

75013 Paris